

Commune de Saint-Denis d'Oléron - « La Garaude » :

le 25/04/2022

Madame, Monsieur,

Le Département de la Charente-Maritime est propriétaire de parcelles de marais sur la commune de Saint-Denis d'Oléron, (Site du Marais de Lachenaud et Bois des Combes). Afin d'en assurer la gestion il est en recherche d'éleveurs intéressés pour l'exploitation de ces surfaces selon un cahier des charges défini.

Propriétaire :	Département de la Charente-Maritime
Nature du terrain :	Prairie naturelle
Usage exigé :	Pâturage (la fauche n'est pas prescrite mais la parcelle ne semble pas adaptée pour cela du fait de la présence d'arbres.)
Surface	0,7490 ha (environ 0,5 ha de prairie).
Type de mise à disposition :	Convention d'Occupation Temporaire d'Usage Agricole d'une durée de 6 ans.
Redevance :	28,38 € par an. (Le tarif fixé d'après la moyenne Départementale, la prise en compte de la surface onéreuse correspond à la surface pâturable)

Résumé des principaux engagements à respecter :

- Conserver la prairie naturelle : Absence de retournement.
- Absence de fertilisation.
- Absence de traitements phytosanitaires.
- Pas de pâturage hivernal.
- Pâturage équilibré (absence de sous ou sur pâturage) + gestion des refus par intervention mécanique.
- Pas de construction d'édifice, ni de dépôt.
- Ne pas affourager les animaux, sauf si les modalités et emplacements des installations ont été déterminés préalablement par le Département.
- Pas de modification des éléments paysagers (fossé, mare, talus, haie, arbre...).
- Pas de modification du fonctionnement hydraulique.
- Pas de travaux sans autorisation préalable du Département.
- Si fauche : Fauche à partir du 15 juin, chaque année, en bandes et du centre vers la périphérie. Exporter les produits de fauche.
- ...

(Le cahier des charges complet sera présenté à l'exploitant en cas de demande)

Localisation, Accès : **Se référer aux cartes en Annexes.**

Ces parcelles sont situées près d'un chemin, leur accès est donc facilité.

État de lieux: La parcelle est dotée d'une clôture en grillage à mouton de 1,20m, neuve de 2020.

Références des parcelles à attribuer :

Commune	Lieu-dit	Section	n°Parcelle	Contenance (ha)
SAINT-DENIS D'OLERON	LA GARAUDE	ZM	98	0,7490
Surface totale:				0,7490 ha



Réception des candidatures :

Les candidatures écrites sont à adresser à la Communauté de Communes de l'île d'Oléron à l'adresse ci-dessous :

Jérôme POHU
Service développement économique - Agriculture Durable
Communauté de Communes de l'île d'Oléron
59 Route des Allées
17310 Saint Pierre d'Oléron
Ou par mail à l'adresse
agriculture@cdc-oleron.fr

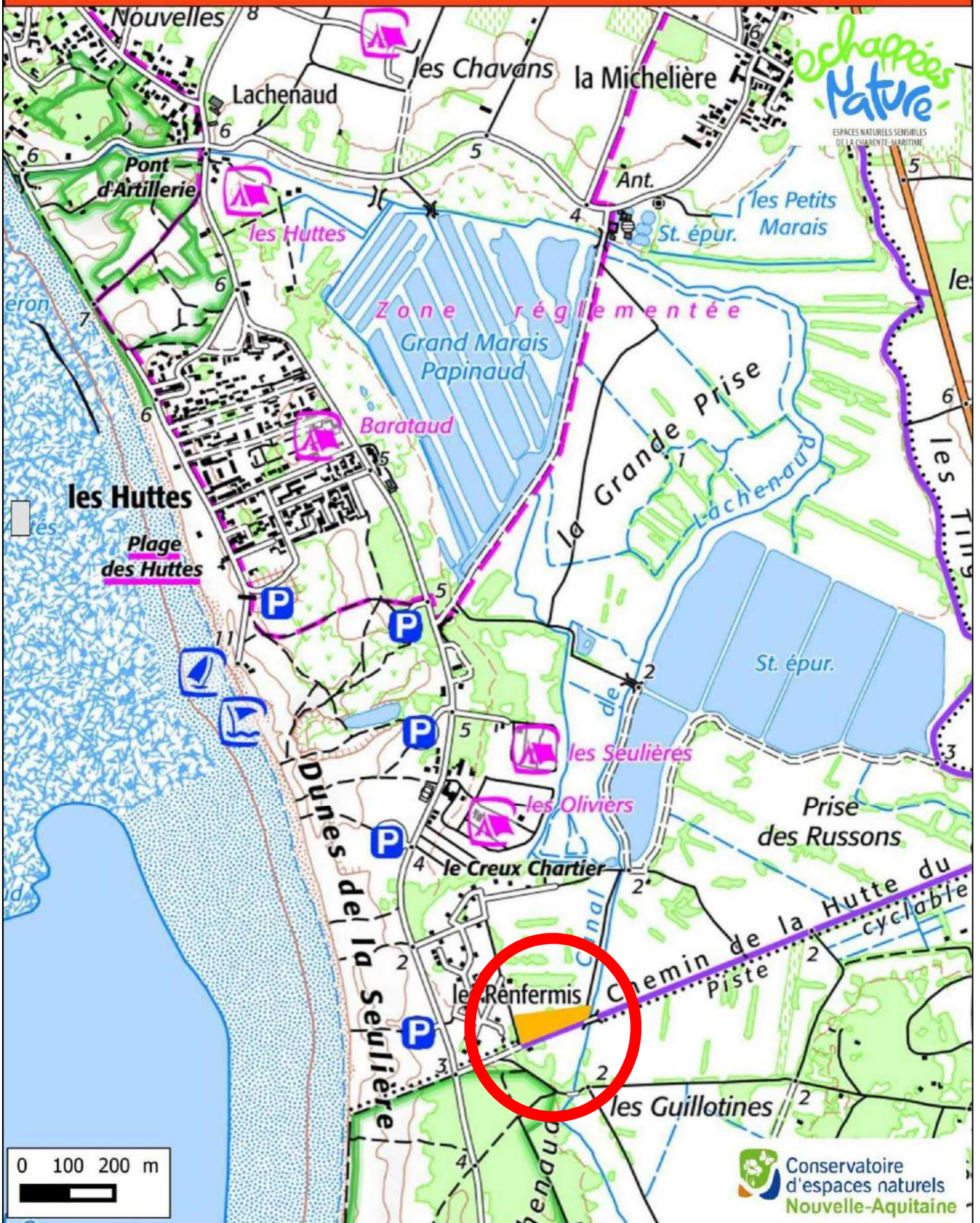
Date limite de réception des candidatures le 23/05/2022 à 12h

Pour d'avantage de renseignements, vous pouvez contacter

Au sujet de votre dossier de candidature:	<p>Gabriel BELMONTE Chambre d'Agriculture de la Charente-Maritime Conseiller en développement local Pôle Économie & Développement Local 17-79 Ligne directe : 05 46 94 89 55 Portable : 06 84 63 67 37 Mail: gabriel.belmonte@cmds.chambagri.fr</p> <p>AGRICULTURES & TERRITOIRES Chambre d'agriculture de la Charente-Maritime 2 Avenue de Fétilly CS 85074 17074 LA ROCHELLE CEDEX 9</p> 
Pour des questions techniques ou liées au cahier des charges:	<p>Conservatoire d'espaces naturels de Nouvelle-Aquitaine (CEN NA) Fanny SAINTHILLIER (Chargée de mission territoriale) f.sainthillier@cen-na.org Ligne fixe: 05 46 84 72 09 Portable: 06 29 83 13 43</p> <p>Blandine GAITEE Chargée du patrimoine naturel encadrant DEM DIR ENVIRONNEMENT MOBILITE blandine.gaittee@charente-maritime.fr 05 46 83 63 30</p>  

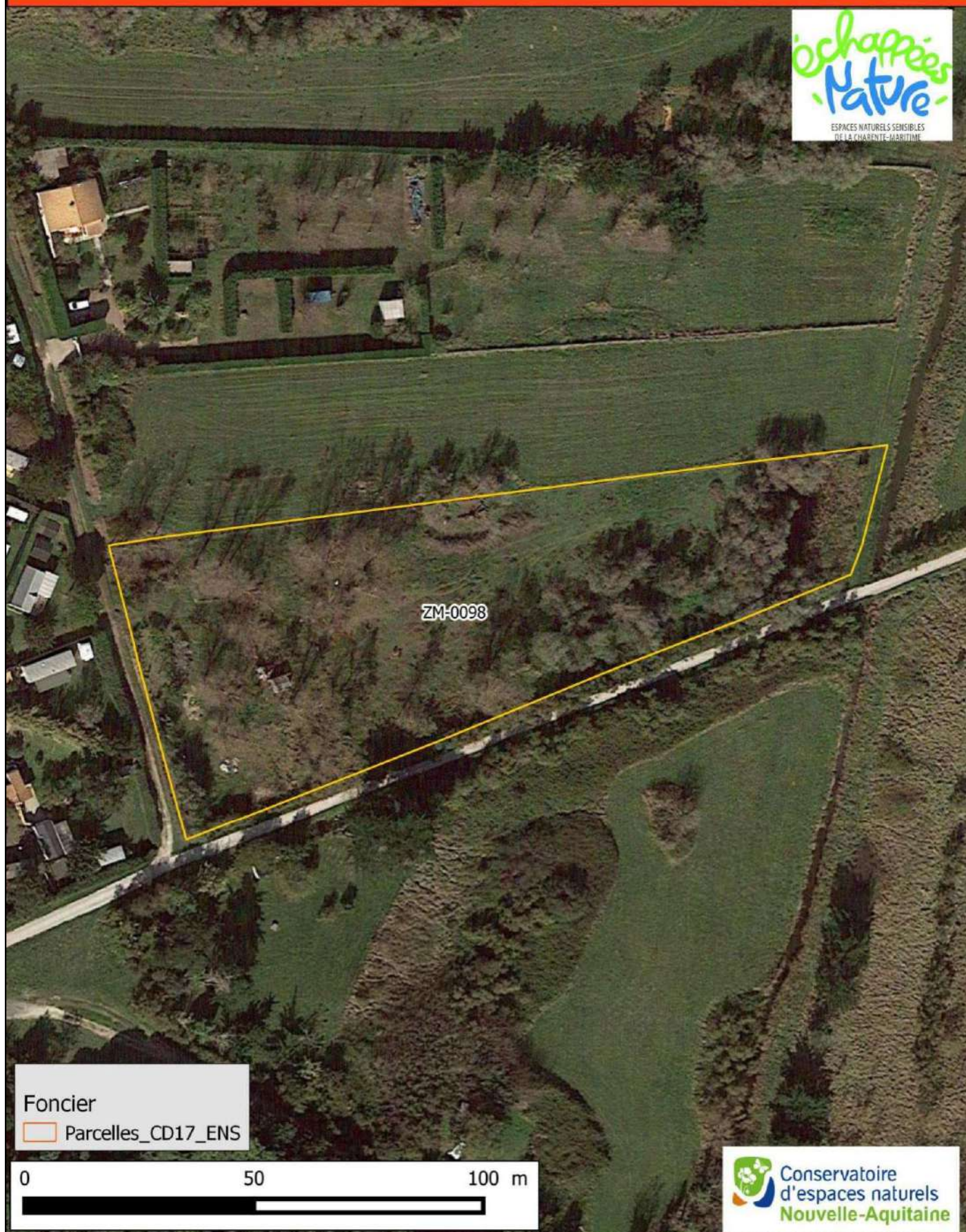
Carte de localisation :

Marais de Lachenaud et Bois des Combes (18)
Commune de Saint-Denis d'Oléron - "La Garaude"



Carte des parcelles :

Marais de Lachenaud et Bois des Combes (18)
Commune de Saint-Denis d'Oléron - "La Garaude"



ZM-0098

Foncier

Parcelles_CD17_ENS

0 50 100 m

